

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03288

Numéro SIREN : 522 325 653

Nom ou dénomination : 5 AGRO

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2020 sous le numéro de dépôt 40579

(1)

BILAN - ACTIF

Page 21

L'entreprise : 5 AGRO SASU

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

L'entreprise 88 TER AVE DU GENERAL LECLERC

92514 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Durée de l'exercice précédent* 1 2

SIRET*

5 2 2 3 2 5 6 5 3 0 0 0 1 5

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 9		N-1 13 11 22 01 8	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
AC LIR IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I) AA						
	Frais d'établissement * AB		AC				
	Frais de développement * CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	2 450	AG	2 041	409	1 226	
	Fonds commercial (1) AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM				
	Terrains AN	24 900	AO		24 900	24 900	
	Constructions AP	259 800	AQ	40 727	219 073	233 837	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles AT	69 373	AU	32 584	36 789	47 717	
	Immobilisations en cours AV		AW				
	Avances et acomptes AX		AY				
	Participations dévaluées, la méthode de mise en équivalence CS		CT				
	Autres participations CU		CV				
	Créances rattachées à des participations BB		BC				
	Autres titres immobilisés BD		BE				
	Prêts BF		BG				
	Autres immobilisations financières* BH	818	BI		818	818	
TOTAL (II) BJ		357 341	BK	75 352	281 989	308 498	
AC LIR CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL	135 526	BM	16 205	119 321	140 964	
	En cours de production de biens BN		BO				
	En cours de production de services BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis BR		BS				
	Marchandises BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	620 347	BY		620 347	1 049 343	
	Autres créances (3) BZ	119 869	CA		119 869	209 739	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	100 000	CE		100 000	100 000	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	1 031 439	CG		1 031 439	618 715	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	110 168	CI		110 168		
	TOTAL (III) CJ	2 117 348	CK	16 205	2 101 143	2 118 761	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 474 690	IA	91 557	2 383 132	2 427 259	

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Page 22

de 53 A
(18)

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40...000.....)			DA	40 000	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	4 000	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	585 919	523 387		
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	174 682	362 532		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	804 601	929 919		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	200 702	231 959		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	603 615	110 186		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	739 141	1 108 411		
	Dettes fiscales et sociales			DY	29 272	23 132		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	5 801	23 654		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	1 578 531	1 497 341			
Ecarts de conversion passif * (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 383 132	2 427 259			
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 406 254	1 274 934	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GE DU GENERAL LECLERC
4 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Dépréciation des stocks et en cours	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	10
Disponibilités en Euros	10
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	11

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 383 132.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 392 344.25 Euros et dégageant un bénéfice de 174 682.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte des incidences potentielles liées à la crise COVID-19.

A la date d'arrêté des comptes, les mesures prises par le gouvernement en lien avec l'épidémie de COVID-19 auront un impact financier significatif sur l'activité 2020. Dans un contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne pouvons, à date,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

chiffrer de manière précise le recul de l'activité et ses incidences financières.

La gouvernance de la société est au fait des évolutions de la crise sanitaire actuelle et met en œuvre toutes les mesures pour en limiter au maximum l'impact.

A cette même date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 450		
Terrains	24 900		
Constructions sur sol d'autrui	259 800		
Installations générales agencements aménagements divers	37 619		
Matériel de transport	21 044		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 710		
TOTAL	354 073		
Prêts, autres immobilisations financières	818		
TOTAL	818		
TOTAL GENERAL	357 341		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 450	2 450
TOTAL				
Terrains			24 900	24 900
Constructions sur sol d'autrui			259 800	259 800
Installations générales agencements aménagements divers			37 619	37 619
Matériel de transport			21 044	21 044
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 710	10 710
TOTAL			354 073	354 073
Prêts, autres immobilisations financières			818	818
TOTAL			818	818
TOTAL GENERAL			357 341	357 341

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 224	817		2 041
Constructions sur sol d'autrui	25 963	14 764		40 727
Installations générales agencements aménagements divers	6 960	4 576		11 536
Matériel de transport	13 111	4 209		17 320
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 585	2 143		3 728
TOTAL	47 619	25 692		73 311
TOTAL GENERAL	48 843	26 509		75 352

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	817				
Constructions sur sol d'autrui	14 764				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 576				
Matériel de transport	4 209				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 143				
TOTAL	25 692				
TOTAL GENERAL	26 509				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		16 205			16 205
TOTAL		16 205			16 205
TOTAL GENERAL		16 205			16 205
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 205			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	818	818	
Autres créances clients	620 347	620 347	
Personnel et comptes rattachés	155	155	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	461	461	
Impôts sur les bénéfices	71 002	71 002	
Taxe sur la valeur ajoutée	44 008	44 008	
Divers état et autres collectivités publiques	4 000	4 000	
Débiteurs divers	242	242	
Charges constatées d'avance	110 168	110 168	
TOTAL	851 202	851 202	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 000	2 000		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	198 702	26 425	106 365	65 912
Emprunts et dettes financières divers	1 860	1 860		
Fournisseurs et comptes rattachés	739 141	739 141		
Personnel et comptes rattachés	17 726	17 726		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 825	9 825		
Taxe sur la valeur ajoutée	675	675		
Autres impôts taxes et assimilés	1 046	1 046		
Groupe et associés	601 755	601 755		
Autres dettes	5 801	5 801		
TOTAL	1 578 531	1 406 254	106 365	65 912
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 751			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	4.0000	10 000			10 000

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 348
Autres créances	4 397
Total	7 745

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 000
Emprunts et dettes financières diverses	5 184
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 072
Dettes fiscales et sociales	20 667
Total	181 923

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3530 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

5 AGRO SAS
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 88 TER AVENUE DU GENERAL LECLERC, 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT
522 325 653 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de **174 682,42 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	174 682,42 euros
Distribution à titre de dividendes Soit 15,00 euros par action	150 000,00 euros
Le solde	24 682,42 euros
Affectation en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 610 601,23 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à **compter de ce jour**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'est pas éligible à la réfaction de 40 %.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant total distribué (€)	Montant exigible à l'abattement de 40 % (€)	Montant unitaire (€)
31/12/2018	300 000	néant	30
31/12/2017	300 000	néant	30
31/12/2016	200 000	néant	20

Certifié conforme

5 AGRO SA, Présidente

Représentée par Monsieur David



Frédérique DROIN
Pascale GENTIL
Jean-Brice JOLY
Anthony PETER
Gaëlle VERNAY

Figure 1. The effect of the concentration of the polymer on the α -transition temperature of the polymer.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

5 AGRO

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 88 ter avenue du Général Leclerc - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
522 325 653 RCS NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée 5 AGRO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée 5 AGRO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la direction générale le 4 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

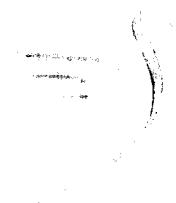
En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues par l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 411-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction générale.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 20 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes

EKYLIS AUDIT

Jean Brice JOLY



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 20

Page 2

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise : 88 TER AVE DU GENERAL LECLERC 92514 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 2 2 3 2 5 6 5 3 0 0 0 1 5 Néant ☐ *

				Exercice N clos le.	N-1
				3 1 1 2 2 0 1 9	3 1 1 2 2 0 1 8
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 450	1 226
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	24 900	24 900
	Constructions	AP	AQ	259 800	233 837
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	69 373	47 717
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	818	818
	TOTAL (II)	BJ	BK	357 341	308 498
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	135 526	140 964
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	620 347	1 049 343
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	119 869	209 739
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	100 000	100 000
	Disponibilités	CF	CG	1 031 439	618 715
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	110 168	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	2 117 348	2 118 761
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 474 690	2 427 259

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Annexe obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA 40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 585 919	523 387
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 174 682	362 532
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DI 804 601	929 919
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 200 702	231 959
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 603 615	110 186
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 739 141	1 108 411
	Dettes fiscales et sociales	DY 29 272	23 132
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 5 801	23 654
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 1 578 531	1 497 341
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 2 383 132	2 427 259
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 406 254	1 274 934
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 383 132.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 392 344.25 Euros et dégageant un bénéfice de 174 682.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte des incidences potentielles liées à la crise COVID-19.

A la date d'arrêté des comptes, les mesures prises par le gouvernement en lien avec l'épidémie de COVID-19 auront un impact financier significatif sur l'activité 2020. Dans un contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne pouvons, à date,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

chiffrer de manière précise le recul de l'activité et ses incidences financières.

La gouvernance de la société est au fait des évolutions de la crise sanitaire actuelle et met en œuvre toutes les mesures pour en limiter au maximum l'impact.

A cette même date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 450		
Terrains	24 900		
Constructions sur sol d'autrui	259 800		
Installations générales agencements aménagements divers	37 619		
Matériel de transport	21 044		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 710		
TOTAL	354 073		
Prêts, autres immobilisations financières	818		
TOTAL	818		
TOTAL GENERAL	357 341		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 450	2 450
Terrains			24 900	24 900
Constructions sur sol d'autrui			259 800	259 800
Installations générales agencements aménagements divers			37 619	37 619
Matériel de transport			21 044	21 044
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 710	10 710
TOTAL			354 073	354 073
Prêts, autres immobilisations financières			818	818
TOTAL			818	818
TOTAL GENERAL			357 341	357 341

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 224	817		2 041
Constructions sur sol d'autrui	25 963	14 764		40 727
Installations générales agencements aménagements divers	6 960	4 576		11 536
Matériel de transport	13 111	4 209		17 320
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 585	2 143		3 728
TOTAL	47 619	25 692		73 311
TOTAL GENERAL	48 843	26 509		75 352

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	817				
Constructions sur sol d'autrui	14 764				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 576				
Matériel de transport	4 209				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 143				
TOTAL	25 692				
TOTAL GENERAL	26 509				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		16 205			16 205
TOTAL		16 205			16 205
TOTAL GENERAL		16 205			16 205
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 205			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	818	818	
Autres créances clients	620 347	620 347	
Personnel et comptes rattachés	155	155	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	461	461	
Impôts sur les bénéfices	71 002	71 002	
Taxe sur la valeur ajoutée	44 008	44 008	
Divers état et autres collectivités publiques	4 000	4 000	
Débiteurs divers	242	242	
Charges constatées d'avance	110 168	110 168	
TOTAL	851 202	851 202	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 000	2 000		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	198 702	26 425	106 365	65 912
Emprunts et dettes financières divers	1 860	1 860		
Fournisseurs et comptes rattachés	739 141	739 141		
Personnel et comptes rattachés	17 726	17 726		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 825	9 825		
Taxe sur la valeur ajoutée	675	675		
Autres impôts taxes et assimilés	1 046	1 046		
Groupe et associés	601 755	601 755		
Autres dettes	5 801	5 801		
TOTAL	1 578 531	1 406 254	106 365	65 912
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 751			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	4.0000	10 000			10 000

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3 2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 348
Autres créances	4 397
Total	7 745

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 000
Emprunts et dettes financières diverses	5 184
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 072
Dettes fiscales et sociales	20 667
Total	181 923

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3530 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 842 942	FB	2 499 292	FC	5 342 234	7 024 595	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	41 150	FH	8 960	FI	50 110	105 218	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 884 092	FK	2 508 252	FL	5 392 344	7 129 813	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 520	2 026	
	Autres produits (I) (11)					FQ	9 449	176	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 404 313	7 132 014
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 162 648	5 187 807
	Variation de stock (marchandises)*						FT	5 438	(66 848)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	817 923	1 354 281
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	9 247	12 878
	Salaires et traitements*						FY	82 048	80 663
	Charges sociales (10)						FZ	33 054	31 142
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	26 509	23 958
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	16 205
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	53	177
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 153 125	6 624 060
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	251 188	507 955
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		834
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		834
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	8 059	6 060
	Différences négatives de change						GS	4	752
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	8 063	6 812

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Page 24

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		880		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		880		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		880		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		880		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	68 442	139 445		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	5 404 313	7 133 729		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	5 229 631	6 771 197		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	174 682	362 532		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP				
		{ - Crédit bail immobilier								HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 520	2 026		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A5				
		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)												
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
											Charges antérieures		Produits antérieurs	